



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 8 février 2013

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Vous allez devoir vous prononcer sur la question des rythmes scolaires dans un délai très bref : avant le **9 mars 2013** si vous ne souhaitez pas mettre en place cette réforme à la rentrée 2013.

Depuis sa nomination au Ministère de l'Education Nationale, Vincent Peillon a indiqué sa volonté de mettre en œuvre la semaine de 4,5 jours. Beaucoup de commentaires ont été écrits, la communication du ministère a été abondante sur le sujet et nous vous avons nous-mêmes écrit à 2 reprises pour vous transmettre les informations dont nous disposons. Le décret est publié depuis le 26 janvier 2013 et impose :

- des journées d'un maximum de 5h30 de classe,
- des demi-journées d'un maximum de 3h30,
- une pause méridienne de 1h30,
- le tout sur 9 demi-journées en ajoutant le mercredi matin.

Notre organisation partage un certain nombre d'ambitions affichées initialement par le Ministre : la réduction de la journée scolaire, la démocratisation des activités culturelles et sportives comme facteur de réduction des inégalités sociales, ...

Malheureusement, nous ne pouvons que déplorer les renoncements du Ministre à la lecture des textes publiés :

- la réduction de la journée scolaire est toute symbolique puisqu'elle oscillera entre 30 et 45 minutes tout en ajoutant le mercredi matin,
- cette réforme, initiée par le Ministère de l'Education Nationale, renvoie pour son financement aux collectivités territoriales : à l'échelon communal ou intercommunal pour le financement des activités péri éducatives, à l'échelon départemental pour les transports. Il a donc cédé, à défaut de pouvoir financer cette réforme sur le budget de l'Etat, sur les deux valeurs clés susceptibles de garantir les ambitions affichées : **la gratuité et l'obligation de mise en œuvre**.

Les conséquences vont être sans appel : les inégalités territoriales et sociales déjà criantes tant à l'échelle nationale que départementale vont encore se creuser en fonction de la capacité des municipalités d'investir ou non dans le périscolaire, du tissu associatif local, du niveau d'équipement des communes (piscine, gymnase...) et/ou de la présence ou non de personnels formés, qualifiés pour mener ces activités : ce n'est pas acceptable de la part du Ministère de l'Education NATIONALE.

Par ailleurs, cette réforme dont nous venons de dénoncer les travers représente **un coût considérable**. Vous avez été nombreux à nous alerter sur les chiffres que vous avez réalisés les uns et les autres, ne serait-ce que pour assurer une « garderie ordinaire » sur le temps libéré. Dans une période où il est sans cesse répété que nous fonctionnons dans un budget contraint, il ne nous semble pas concevable que l'engagement de telles dépenses nouvelles n'ait pas fait l'objet d'un débat démocratique au parlement. *Nous constatons que vous êtes nombreux localement à avoir pris l'avis du Conseil d'Ecole pour prendre votre décision. Seules quelques rares localités ont fait le choix d'un passage en force contre l'avis des enseignants et des parents d'élèves...*

Il est extrêmement regrettable que le débat de l'efficience de ces dépenses n'ait pas été posé :

- Vaut-il mieux mettre en place une demi-journée supplémentaire ou permettre à tous les élèves du département d'avoir accès aux enseignants des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté alors que la très grande majorité des écoles n'est plus couverte par un réseau?
- Vaut-il mieux mettre en place une demi-journée supplémentaire ou permettre à tous les élèves du département d'avoir accès aux enseignants des Equipes Mobiles de Liaison Académique (EMALA) ? *Leur suppression a conduit à exclure les élèves scolarisés dans les secteurs les plus isolés d'une ouverture culturelle, sportive et scientifique qui garantissait une certaine égalité républicaine de l'offre scolaire entre tous les élèves de ce département.*

Le débat se pose également en ces termes puisque l'argent public qui pourrait être investi dans cette réforme représente plusieurs dizaines de postes d'enseignants : si la réussite de tous les élèves est l'objectif, il faut s'attaquer avec détermination au déterminisme social de l'échec scolaire... Or, il semblerait que les municipalités les plus aptes à mettre en œuvre des activités péri éducatives sont également les communes sur lesquelles sont implantées les postes de RASED....

L'heure des choix est venue : vous devez vous déterminer !!!

**Ecrire au Conseil Général au plus tard le 9 mars et au DASEN au plus tard le 31 mars
si vous ne souhaitez pas mettre en place cette réforme à la rentrée 2013**

Pour nous, le décret n'est pas acceptable en l'état. Faire reposer le financement dans la durée de cette réforme uniquement sur les collectivités (800 000 euros annuels pour le conseil général, 150 euros par élèves et par an pour les communes selon l'AMF) n'est pas concevable pour une initiative du Ministère de l'Education **NATIONALE**.

Un nouvel accroissement des inégalités sociales et territoriales ne l'est pas plus.

Les délais extrêmement courts ne permettent d'anticiper convenablement la mise en œuvre (*Qui ? Quand ? Comment ? Où ?...*) et risque de donner lieu à des bricolages contre productifs.

Il n'est pas possible d'augmenter de 25% le temps de transport des élèves pour ne leur offrir que du temps de garde-rie.

Face à ce bricolage insatisfaisant qui se dessine pour les enfants comme pour les enseignants, nous estimons qu'il faut reporter la réforme à 2014. Le décret d'aménagement du temps scolaire doit être revu, les conseils d'école consultés. Il faut se donner le temps de penser une vraie réforme et de construire les conditions de sa réussite dans les écoles en s'appuyant sur l'ensemble des partenaires.

Nous considérons qu'il est grand temps pour tous les acteurs concernés (élus, parents, personnels...) de se mettre au travail autour d'une table ronde. A partir d'un état des lieux départemental **issu de la consultation des conseils d'école**, il est temps de mettre en débat cette réforme, sans tabou, **y compris en intégrant la possibilité pour notre département d'être dans un régime dérogatoire à 4 jours comme il l'est depuis 20 ans, dans le cadre d'un Comité Départemental de l'Education Nationale spécifique**.

C'est le sens de la demande que l'on a présentée le 31 janvier à la directrice de cabinet du Préfet, renouvelée très formellement le mercredi 6 février auprès de Madame le Directeur Académique.

Mercredi 13 février vous serez reçu avec l'ensemble des maires de Creuse par le Recteur, à 17h30, dans la salle de la Mairie de Guéret. Nous espérons que vous porterez les mêmes exigences.

A défaut de mise en œuvre d'un réel débat, nous avons d'ores et déjà proposé une action ouverte aux élus, parents, personnels et citoyens pour « **une réelle transformation de l'école adaptée au territoire** », **le samedi 9 mars 2013**.

L'intérêt des élèves ne peut être sacrifié aux intérêts partisans.

Certains de notre volonté commune de continuer à travailler dans un climat serein de coopération pour la réussite de tous les élèves, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, nos salutations sincères.

Fabrice COUÉGNAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Couégnas', written over a horizontal line.

Secrétaire Départemental